Mercredi, matin, au moment de l'expul-sion des Jesuites, un haut dignitaire, hon-leux sans doute du rôle joué par son ad ministration en cette affaire mais curieux ussi de voir comment elle se terminerait était embusqué derrière une des colonne e la porte du quartier-général, rue Négrie Stait embusque derrière de la perte du quartier-général, rue et quand il vit les religieux dans le alla se cacher dans la loge du conc

Nous apprenons que les jésuites expul-sés ce matin de leur domicile viennent, de présenter requête au président du tribunal civil peur assigner en référé, pour l'au-dience de demain jeudi, M. Cambon, préfet du Nord, et M. Mornave, commissaire cen-

Les jésuites demandent à être réintégrés dans leur domicile manu militari.

#### A Douai

L'Agence Havas nous télégraphie :
Paris, 29 juin, 9 h. soir.
Le Journal officié publiera demain les nominations suivantes dans le ressort de la cour de Douai.
M. Dubron, avocat-général à Nimes, est nommé avocat-général à Douai.
M. de Borville, substitut à Lille, est nommé avocat-général à Douai.
M. Bosquet, procureur de la République à Montreuil-sur-Mer, est nommé procureur de la République à Douai.
M. Dassonville, avocat, docteur en droit, attaché au cabinet du garde des sceaux, est nommé substitut à Douai.

On nous télégraphie de Douai :

Hier, à huit heures, la police a fermé la chapelle de l'établissement des Jésuites de cette ville; puis en ascellé les portes. Comme à Lille, aucune autre maison reli-gieuse que celle des Jésuites, n'a été fer-

mée.

L'émotion produite sur la population douaisienne par la démission des cinq membres du Parquet est très profonde.

On fait la remarque qu'il ne reste plus de magistrats pour faire exécuter les fameuses lois existantes.

Les scellés ont été apposés, hier soir, à la chapelle des Jésuites. Deux agents de police gardent les scellés, deux autres stati onnent en face de la residence.

De nombreux amis des Jésuites ont passé la nuit dans l'intérieur de la résidence. Le commissaire central accompagné de douze agents les ont fait sortir ce matin à sept heures, à l'exemption de MM. Alfred Dupont et Jules Dubois, d'Amiens, tous deux bâtonniers.

Les décrèts d'expulsion ont été signifiés au Père supérieur qui a répondu aux som-

Les décrèts d'expulsion ont été signifiés au Père supérieur qui a répondu aux sommations par les paroles suivantes:

« Je suis propriétaire, je suis citoyen français, j'habite une maisve qui m'appartient; je ne sortirai pas. »

Devant la qualité de propriétaire exposée par le Père supérieur, le commissaire a renoucé à appliquer les décrets, mais it a signifié à tous les autres pères qu'ils eussent à évacuer immédiatement la maison.

Une signification individuelle a alors été faite à chaque religieux; mais tous ont refusé de se soumettre à cet ordre et ont déclaré qu'ils étaient résolus à ne céder qu'à la violence.

Les religieux ont été saisis à tour de rôle par deux agents et conduits sur la voie publique.

Les groupes symmatingues, qui station—

ique. Les groupes sympathiques qui station-put dans la rue abordent chaque Jésuite l leur font escorte, L'attitude de la population est excellente l'égard des Jésuites. Plusieurs manifestations ont eu lieu en

Délense a été faite au Père supérieur de recevoir, soit en simple visite soit indivi-duellement, aucun des Pères expulsés.

L'installation de M. Serres, le nouveau procureur-général de Douai, a eu lieu hier matin. M. Grevin, avocat général, a fait la réception par le discours suivant :

matin. M. Grevin, avocat général, a fait la réception par le discours suivant :

Monsieura Le Parmitra Parsident,
Messieurs,
Le 6 mai 1878, la Cour était réunie pour ouvrir les rangs de sa compagnie à Monsieur le Procureur Général Francisque Rive et pour lui faire prendre place à la têle de son parquet.
M. Rive n'était point magistrat. — A Bourg et à Lyon, les travaux de la barre avaient mis en relief son talent. Les suffrages de ses concitoyens avaient appelé le jeune et brillant avocat à sièger dans une de nos graudes assemblées politiques. Les luttes de la tribune vaient consacré sa réputation, fait éclater le libéralisme de ses principes et démontré la fermeté de ses convictions.
M. Rive avait été placé à la tête de ce parquet, distingué par un garde des secaux illustre, dont l'éloquence austère défend le droit depuis un demi-siècle, dont le nom entouré de l'aumiration respectususe de la Magistrature, sera inscrit dans l'histoire à côté de ceux des plus grands chancellers de France.
Républicain par ses principes, serviteur dévoué de la loi, défenseur inflexible de toutes les garanties sociales, qui sont les assises de nos libertes, M. Rive avait toutes les qualités nécessaires au magistrat. Son mérite lui donnait droit au premier rang.
Nul mieux que lui, n'a compris les devoirs que lui imposaient ses hautes fonctions.
La magistrature, Messieurs, remplit, chez tous les peuples libres, un rive indissolubiement lié à la garantie de leurs droits et de leurs franchisos.
Interpréte de la loi, sourde aux passions mit s'acitent auteur d'elle. elle doit au pays.

leurs franchises.
Interprète de la loi, sourde aux passions
qui s'agitent autour d'elle, elle doit au pays,
quel que sott le drapeau qui flotte sur sou
temple, une juvice ferme et indépendante.
La liberté individuelle, les droits des citoyens,
l'inviolabilité du domicile, le respect de la proprètés sont conflés à sa garde.

l'inviolabilité du domicile, le respect de la pro-priété sont confiés à sa garde. L'histoire a pu enregistrer quelques rares défailances personnelles; elle n'a jamais dit que ce grand corps ait manqué à son auguste mission, et les grands hommes de robe se sont illustrés autant par l'indépendance du carac-

mission, et les grands nommes ut role se soute illustrés autant par l'indépendance du carac-tère que par la science et la vertu.

Les passions mobiles et turbolentes s'accom-modent peu de l'inflexibilité du droit et de l'immobilité de la justice. Elles oublient volon-tiers que le droit, dont elles voultant rom-pre les entraves, a fait leur durité de veille et constitue leur garantie du lendemain.

La magistrature, en butte aux attaques nées du ressentiment et de l'envie, poursuit cepen-dant sa tâche, indifferente et calme, avec la conscience du devoir accompli.

Mais, Messieurs, s'il est permis au magistrat de dédaigner d'injustes attaques, il appartient au pouvoir de protéger et de défendre une ins-titution qui est le rouage le plus essentiel de la liberté.

au pouvoir de protéger et de défendre une institution qui est le rouage le plus essentiel de la liberté.

Pour le seconder dans cette défense, il a bésoin d'être éclairé par des hommes fermes et des grits indépendants.

Il a été bien inspiré, Messieurs les Avocats, en choisissant M. Francisque Rive dans vos rangs. Da magistrat, combattant pour la magistrature, eût semblé défendre sa propre cause. L'un des vôtres, venant l'étudier d'abord et plaider ensuite nour elle, pouvait mieux que tout autre faire éclaier sa justification.

Ce n'est pas sans une légitime fierté que nous l'avons entendu, à l'une de nos audiences, relever ainsi les attaques dirigées contre elle; et dent il m'est permis d'autant mieux de faire i eloge, que les llens qui m'attachent a elle sont plus récents, cette magistrature qu'on respecte dès qu'on la connait, et dent M. le Garde des Sceaux Le Royer disait, à la veille de quitter le pouveir, qu'elle cet la première magistrature du monde. P.

Il a été bien inspiré encore par cette autre raison que dans vos rangs, comme dans ceux de la magistrature von traditionnels, et que les leareaux de France, devançant sans cesse la magistrature dans la défense de la loi, n'ont jamais déserté, soit dans leurs écrits, soit

Monsieur Francisque Rive n'a pàs manqué à la tâche, il avait compris que si ses hautes onctions et la confiance du gouvernement hui mposaient le devoir d'abandonner à de légitines sévérités les magistrats ouvertement hosiles aux institutions que le pays s'est doniées, il devait à l'Etat cet autre service, de dénasquer sans faiblessae les d'Amandistion.

nees, il devait à l'Etat cet autre service, de demasquer sans faiblesses les dénonciations inspirées par l'envie.

Défenseur convaincu d'institutions qu'il avait
contribué à fonder, il était persuadé que dans
un pays acité comme le nôtre par tant de révolutions, la modération s'impose comme un
devoir et comme la meilleure des habilités. Il
est de ceux enfin qui pensent que la République na pas de moyen plus sûr de conquérir
des adhésions nouvelles, que d'appliquerd une
manière égale et sincère sa devise de liberté,
de s'inspirer de cette tolérance pour tous les
regrets, qui est, si je ne me trompe, la manifestation vraie du principe de la fraternité.

Cotte modération, il la croyait suriout mécessaire dans ces régions da Nord, si laboriensestre dans qu'il avait rapidement su counsitre da de l'estation de l'estati

Aites.

Nous savons tous avec quelle ardeur il a cherché à la faire prévaloir dans ses choix, nous savons qu'elle lui a inspiré cette sage réservé grâce à laquelle la presse, majer de regrettables écarts, n's jamais connu sous son administration les rigueurs de la justice.

M. Francisque Rive ne pouvait oublier barreau qu'il avait si courtoisement salué en prenant possession de son slège et les travaux de l'audience l'attiraient.

Dans sa parole claire, précise, toujours élevée, se retrouvait la trace de cette modération qui est une force et un puissant moyen de persussion.

qui est une lorce et un puissant moyer de persuasion.

Nous avons été heureux de lui voir prendre notre place et de l'écouter comme un maître. Il s'cloigne de nous ; nous espérous qu'il nous gardera son bienveillant souvenir. Il emporte, qu'il en soit sûr, nos plus respectueux et aussi nos plus affectueux regrets.

M. Rive reprend sa robe d'avocat déposant de son plein gré l'hermine de Procureur-Général, sans que les instances d'un ministre qui l'estime, sans que les bienveillants encouragements tombés de haut aient pu fléchir sa détermination.

ments tombès de naut aleus pa-termination. Il s'est cru impuissant à défendre plus long-temps d'une manière efficace et utile cette magistrature si attaquée et par luisi bien com-

magistrature si attaquée et par lui si bien com-prise; est cru menacé d'avoir à déserter son culte pour ces libertés nécessaires au premier rang desquelles figure lla liberté de con-science; Son concours allait être demandé pour l'ap-plication des lois, qu'il croit depuis long/temps cutrainées dans la ruine d'un ordre de choses incompatible avec nos libertés constitution-nelles.

nelles.

Il s'arrête, respectueux, devant l'obstacle de la loi qui interprête sa conscience.

Je sortirais de mon rôle et je manquerais aux convenances, si je me permettais d'apprécier en cette audience, les motifs de sa détermination. mination.

Mais j'ai le droit, messieurs, de retenir

Mais j'ai le droit, messieurs, de retenir l'exemple to l'avent de l'avent de

ricons et ricole nos consciences, nous refusons un concours qui cesserait d'être loyal, nous déposons nos robes et reprenons notre liberté.

Monsieur le Procureur-Général,

Le magistrat qui le premier a requis votre installation dans les hautes fonctions que, pour la quatrième fois, vous allez remplir, s'est plu a déclarer que votre carrière avait le double relief de la durée et de l'éclat.

Ce qui était vrai, dejà, en 1875, l'est plus encore aujourd'hui.

Magistrat depuis 1835, vous avez conquis un a un tous vos grades, grandissant chaque jour en expérience et d'onnant partout de nouvelles preuves d'une science et d'un talent auxquels chacun s'est empressé de rendre hommage.

La Cour de Nimes vous a vu occuper un siège d'avocat-général.

Vous avez eu l'honneur de diriger successivement les parquets de trois Cours d'appel.

Ces longs et brillants services judiciaires attestent votre haute compétence.

Dans le Procureur Général de 1880, la Cour de Douai ne retrouvera-t-eile pas l'Avocat-général de 1868, qui, dans un discours savant, consacré à nos institutions judiciaires, s'est fait le défenseur de toutes ces garanties, qui ont pour objet de protéger le justiciable en assurant l'indépendance du juge.

Elle n'a point oublié ces paroles sorties de votre bouche: « Non, le magistrat ne doit point être l'homme de la latice et de la loi; il doit planer dans une atmosphère élevée d'indépendance et deconsidération.

... Cette autorité morale, cette juste considération, l'aumorbilité seule peut le donner et l'assure en effet à notre magistrature. Elevons nous donc avec force contre ces théories dan gereuses, qui s'attaquent à notre organisation judiciaire.

Cest encore vous, Monsieur qui, 'devenu Procureu-Général, parliez de la loi en homme qui

nous donc avec force contre ces théories dan gereuses, qui s'attaquent à notre organisation judiciaire. »

C'est encore vous, Monsieur qui, devenu Procureur-Général, parliez de la loi en homme qui satt le respect qu'elle impose.

\*Toute infraction à la loi, disiez-vons à la Cour de Bastia en 1873, est une atteinte à la Sociétée, à la sécurité dont cette Sociétée à besoin, et en vertu de ce principe de la solidarité humaine qui fait que tout se tient en s'enchaine dans le monde moral, chacun de nous est frappée nquelque sorte quandia loiestvoiée. C'est elle qui nous donne avec les garanties de l'ordre les bienfaits de la liberté. »

C'est vous enfin, qui, vous élevant dans des sphères plus sereines encore, parliez de la modération qui tempère la juste sérbité de la loit, et ajoutiez cette belle parole;

\*Elle est l'adoucissement que la religion et la charité nous ortonnent de placer à côté des exigences rigoureuses de notre ministère. »

Vous avez ainsi, Monsieur le Procureur-Général, affirmé l'obéissance à la loi; la nécessité de l'indépendance du juge, à défaut de laquelle la loi n'est plus qu'une lettre morte; le respect dù à la religion, sans laquelle toutes les institutions humaines s'écroulent comme des éditices fragiles et sans bases.

Qu'il me suffise d'avoir rappelé ces souvenirs, déjà lointains, de votre passé.

Les circonstances changent, mais les comeirons resteut, et je n'avais besoin pour faire votre éloge aujourd'hui, que de rappeler vos paroles d'autrefois.

A son tour, M. le premier président Bardon rappelle le souvenire de M.

Inis, dejà iointains, de votre passé.

Les circonstances changent, mais les convictions resteut, et je n'avais besoin pour faire votre éloge aujourd'hui, que de rappeler vos paroles d'autrefois.

A son tour, M. le premier président Bardon rappelle le souvenir de M. Rive. C'est avec éloquence qu'il indique les services rendus par ce magistrat démissionnaire et dans sa vie politique et dans sa vie politique et dans sa vie politique et dans sa direction du Parquet général de Douai. Il ne veut point examiner les causes qui ont motivé la retraite de M. Rive, mais il veut néanmoins readre hommage à la ilerté de son caractère, à la dignité de sa conscience, à son indépendance. On le sait, de puissantes influences ont vainement tenté de le retenir, mais il était de ceux qui savent maintenir intacte l'unité de leur vie, de leurs convictions et de leur respect. C'est à vous, dit-il en terminant, M. le procureur-général, d'atténuer les tristesses de la Cour; vous rencontrerez des magisfrats qui servent, avec autant d'exactitude que d'indépendance, la loi, toute la loi, et rien que la loi.

Après la lecture de la formule du serment et la prestation donnée par M. Serres, celui-ci va occuper le fauteuil de Procureur-Général Dès le début de son discours, il remercie M. le Président de la République et M. le Garde des Sceaux de la haute conliance qu'ils viennent de lui témoigner.

Il est heureux de venir dans ces riches des partements du Nord et du Pas-de-Calais on les beautés de la nature rivalisent avec les merveilles de l'industric. Après cette lyrique description de notre commerce, de notre industric, de nos villes et de nos campagnes, M. Serres déclare qu'il n'a pas l'intention d'indiquer la direction nouveile qu'il donner au Parquet. Cependant, il déclare que pour lui, le représentant du ministère public doit appliquer sans restriction et sans regret les ordres émanés du chef de l'Etat ou de ses ministères. Nous reproduirons dans notre prochain numéro les liscours de M. le premier Précident Bardon et du Procureur-Général

Voici les lettres par lesquelles Messieurs les avocats-généraux et Messieurs les membres du parquet de 1re instance ont donné

Monsieur le Garde des Sceaux, J'at toujours estimé qu'un magistrat du par-quet, tout en conservant l'indépendance de sa

parole, doit au gouvernement une obéissance complète et un loyal concours. Ce concours et cette obéissance me devenant impossibles dans les circonstances présentes, je vous adresse ma démission. Si vous le croyez utile, je continuerai mon service jusqu'à la nomination de mon succes-seur.

Je suis avec respect, Monsieur le garde des

PAUL GREVIN.

Doual, le 29 juin 1880

Monsieur le garde des sceaux,

Ne pouvant, dans les circonstances actuelles, prometre- au Gouvernement le concours loyal qu'il se croirait le droit d'attendre d'un officier du minisiere public, j'accomplis un devoir, impérieusement dicté par ma conscience de catholique et de marjistrat, en résignant entre vos mains mes fonctions d'avocat-général près la Cour d'Appet de Doual, et en vous adressant ma démission.

Afin de n'entraver en rien le service de la justice, je resterai à mon poste, s'il en est besoin, jusqu'à l'installation de mon successeur.

Je suis avec respect, Monsieur le garde des sceaux,

Votre très-humble serviteur, H. MASCAUX.

H. MASCAUX.

Monsicur le garde des sceaux,
La politique générale du Gouvernement et
l'exécution des décrets que ma conscience de
magistrat et de catholique réprouve, ne me
permettent pas de conserver plus longtemps
mes fonctions d'avocat-afonéral.

mission.

Je m'engage toutefois à continuer mon service jusqu'a l'installation de mon successeur, si vous le jugez convenable.

Je suis avec respect, Monsieur le Garde des sceaux, voire très-humble serviteur, H. Pizaron.

Avocat-Général près la Cour de Douai. Douai, le 28 juin 1880.

Monsieur le Procureur général,
Vous venez de me donner les instructions
latives à l'exécution des décrets du 29 mars
ernier.

Je ne puis prêter mon concours à des mesu-

Je ne puis prêter mon concours à des mesures que ma conscience désapprouve.

Je vous prie en conséquence, M. le procureur général, de vouloir bien adresser ma démission ci-jointe à M. le garde des sceaux.

Veuillez agréer, Monsieur le procureur général, l'assurance de mon profond respect,

DE LA GORBC,

Procureur de la République,

Douai, 28 Juln 1880.

Monsieur le Procureur-dénéral,

En réponse aux instructions verbales que vous avez bien voulu me donner, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ma conscience de magistrat ne me permet pas de concourir à l'execution des décrets du 29 mars.

J'ai en conséquence l'honneur de vous remettre ma démission ci-jointe que je vous prie de vouloir bien faire parvenir à M. le Garde des Sceaux.

Venillez agréer.

G. ALLARD, Substitut du Procureur de la République, à Douai.

Monsieur le Garde des Seeaux.

Monsieur le Garde des Seeaux.

Monsieur le Procureur de la République démissionnaire me remet la direction du parquet de Douai. Ma conscience de magistrat ne me permettant pas de concourir à l'exécution des décrets du 29 mars, J'ai l'honneur de vous dresser ma démission.

Veuillez agréer, etc.

G. ALLARD,
Substitut du Procureur de la République,
à Douai.

Les examens pour le certificat d'études primaires des jeunes filles, qui se sont terminées le 18 de ce mois, à Roubaix, ne sont pas mauvais et ont donné les résultats suivants: 16 élèves ont été reçues avec la note bien; 49 avec la note asses bien.

65 élèves ont été reçues sur 88 présentées, et on a vu avec plaisir que les admissibles appartenaient à toutes les écoles de la ville.

sibles apparlenaient à toutes les écoles de la ville.

La première place a été accordée à celle de ces jeunes personnes qui a obtenu 78 points 3/4; le maximum était 90; la dernière à celle en a obtenu 491/2; le minimum était 45.

M. Deleporte-Bayart, maire par intérim, qui a proclamé lui-même les résultats dans une des salles du greupe scolaire Saint-Vincent-de-Paul, a prononcé—a insi que M. Toussaint, inspecteur des écoles primaires, — une allocution sur l'utilité du certificat d'études, et a constaté que ce certificat est de plus en plus couru.

Comme les années précédentes, la commission a dit qu'elle espérait que le Conseil municipal sera heureux de récompenser les élèves qui ont obtenu le certificat d'études.

Par son testament olographe en date du 20 juillet 1877, M. Achille Montagne, an-cien Conseiller municipal et Administra-teur du Bureau de Bienfaisance, a fai envers la Ville de Roubaix les dispositions

envers la Ville de Roubaix les dispositions suivantes:
« Je donne à la ville de Roubaix, pour le 
» Musée, les tableaux suivants avec leurs 
cadres et cinquante oiseaux empaillés 
» qu'elle choisira dans mes vitrines à condition que tableaux et oiseaux portent 
» une inscription ostensible: Don de M. 
» Achille Montagne. 
» Le grand tableau, un marché, attribué 
» à Léandre comte de Bassano. — La têtte 
de jeune fille attribuée à Greuxe. — Le 
couronnement de la Vierge attribué à Rubens. — La résurrection des morts, esquisse 
» de Lamelin. — Tableau allégorique de 
» Zagler, la vie humaine. »

### Accident de chemin de fer à Lille

Un accident de chemin de fer dont les conséquences auraient pu être terribles, s'est produit, hier matin, dans la gare de

s'est produit, hier matin, dans la gare de Lille.

A 10 heures 40, le train 494 venant de Roubaix, dont le mécanicien n'avait pu arrêter la marche à temps, a tamponné fortement le porte-tampon placée à l'entrée du quai de la gare. Il en est résulté un choc vioient qui a contusionné la plupart des nombreux veyageurs qui se trouvaient dans le train. Hâtons-nous de dire qu'aucun d'entr'eux n'a reçu ne blessures sérieuses.

Voici la liste de ceux qui ont été conduits au buffet de la gare, où ils ont reçu les premiers soins de MM. Manoury et Ortulle, Mile Fourment. âgée de 36 ans. domiciliée rue Nationale à Tourcoing, blessures à la poitrine et au genou gauche.

Désurmont, 42 ans, porteur de contraintes à Roubaix, domiciliée rue de Mouveaux, 92 Blessure au genou.

tes à Roubaix, domicilié rue de Mouveaux, 924 Blessure au genou.

M. Fourment, bonnetier, rue Nationale à Tourcoing, blessure à la hanche droîte. Henri Leper-, négociant rue derfPoutrains à Tourcoing, contusion au côté droît. Henri Dupont, propriétaire à Roncq, blessures à la machoire.

Adolphe Cugnier, propriétaire à Roncq, blessure à la tête.

Eugène Verley, profésseur à Roubaix, domicilié rue Nationale, 118, à Lille, contu-

blessure à la tôte.
Eugène Verley, professeur à Roubaix, domicilié rue Nationale, 118, à Lille, contusion à la joue droite.
Emile Hennion, propriétaire à Roncq, contusion à la tôte,
Le conducteur du train a reçu une blessure à la poitrine.
Une enquête a été ouverte aussitot par M. Mornave, commissaire central, qui se trouvait à la gare au moment de l'accident.

Un détachement de vingt hommes de la compagnie des Sapeurs-Pompiers, de Lille, a pris part au concours de Saint-Quentin et a obtenu le 3° prix en 2° division.

L'entrevue annoacée entre les représen-tants des patrons et les délégués des quatre corporations des ouvriers mouleurs, mode-

leurs, mécaniciens et chaudronniers a eu lieu mardi main à dix heures.

Les industriels étaient représentés par MM. Le Gavrian, Baudon. Wargny, Questroy, Dujardin, Mathelin, Meunier fils, Walker, Valdelièvre, Crépelle-Fontaine et Mouquet. Lescorporations ouvrières avaient choisi pour délégués MM. Duvivier, Bosman, Boutté, Langleie, Dufour, Maheur, Leplat, Bézin, Basseux, Cathoire, Guillaume, Corbet et Frelosse.

Ges derniers ont commencé par exposer que les ouvriers persistaient dans leurs premières prétentions. Les représentants des patrons ont déclaré qu'il leur était impossible de donner sabisfaction aux ouvriers, parce que la réduction de la journée 3 dix heures, les mettrait dans l'impossibilité de luiter contre la concurrence étrangère.

Les délégués ont objecté qu'ils feraient attant de travail en dix heures qu'en onze, ajoutant que d'ailleurs ils étaient disposés à faire des heures supplémentaires qui seraient payées aux taux des heures réglementaires.

Une discussion animée s'est alors enga-

ientaíres. Une discussion animée s'est alors enga-

Finalement, on s'est séparé sans avoir pu s'entendre. L'usine de Fives était représentée à la réunion par son directeur, M. Mathelin, et

On nous communique d'autre part les renseignements suivants :

« L'entrevue demandée par un groupe de bons ouvriers des quatre corporations de la métallurgie à la chambre syndicale des constructeurs, a eu lieu ce matin. Elle a eu le caractère le plus convenable et le plus bienveillant. Mais elle n'a pas eu de résultat immédiat ; les constructeurs ont fait valoir l'impossibilité où ils sont tous de supporter une augmentation de frais de main-d'œuvre de 10 0/0 avec dix heures de travail, auxquels s'ajouteraient l'augmentation de frais généraux et la diminution de production ; les affaires s'en iraient en Alsace, en Allemagne, en Belgique, partout où les conditions économiques sont plus favorables à la production. Lille perdrait ses commandes et l'ouvrier se trouverait bientôt sans travail.

» Les patrons ont déclaré être dans l'impossibilité de modifier les conditions actuelles, autrement qu'en substituant autravail à la journée le travail à l'heure et aux pièces, à prix débattus intividuellement entre chaque ouvrier et son patron. De cette façon, l'augmentation se ferait tout naturellement par la loi de l'offre et de la demande, et avec toute liberté réciproque.

« Le groupe d'ouvriers a maintenu sa de-

que.
« Le groupe d'ouvriers a maintenu sa de-mande de 10 heures de travail, sans réduc-tion de salaires, et, en se retirant, a deman-dé à réliéchir. »

M. Bergerot, conseiller général du Nord, maire d'Esquelbeeq, vient de faire assigner, devant le tribunal de police correctionnelle de Dunkerque, M. Gustave Simon, directeur politique du *Petit Nord*, pour l'avoir diffamé dans un article intitulé: PORTRAIT A LA PLUME. M. Bergerot.

PLUME. M. Bergerot.

Un violent incendie s'est déclaré la nuit dernière, rue de Fives, à Lille, dans l'estiminet tenu par M. Becquart, sous l'enseigne A la Villa de Lille. Le feu a pris vers une heure du matin dans la salle du café, en l'absence de M. Becquart, qui était allé rejoindre sa femme à Fives. Malgré les prompts secours apportés par la population et les sapeurs-pompiers du poste voisin, il a été impossible de rien sauver. Toute la maison est détruite, il ne reste plus que les quatre murs. La maison n° 1 de la rue du Frenelet a été aussi quelque peu atteinte. Les pertes sont évaluées à 10,200 fr.

Il y a assurance pour 18,500 fr. à la Caisse méridionale. La cause de l'incendie n'est pas encore connue. On pense toutefois que la malveillance est étrangère au sinistre.

Aux examens pour le certificat d'études,

Aux examens pour le certificat d'études, vendredi et samedi dernier, 207 élèves des écoles de filles se sont présentees, 176 ont été reçues. Celle qui, par rang de mérite, a eu le nº 1

Celle qui, par rang de mérite, a eu le nº 1, et, par consequent, la médaille d'or, se nomme Marie Sifantus, et n'est âgée que de douze ans. Elle est élève de l'école du BonSecours, de la rue de l'Hôpital-Militaire.
C'est, dit le Propagateur, un nouveau succès pour la Sœur Saint-Romaine, directrice de cette école, qui a obtenuil y a deux ans une médaille d'argent, l'au dernier une médaille d'argent, parce que l'on n'en donnait pas en or, et, cette année, la médaille d'or. Cette année, on en donnait trois.
Du reste, depuis longtemps, les succès de cette classe ne se comptent plus; car, depuis plus de cinquante ans qu'elle a été fondée, la nomenciature en serait trop longue.

La position de Delvainquière, victim la tentative de meurtre de la rue des Eta-ques, dont nous avons parlé, s'est tellement aggravée qu'on craint qu'il ne succombe à

on dit que Delannay a été mis en liberté

hier sous caution.

Mardi soir, le nommé Desmons, âgé de 64 ans et infirme, a été trouvé pendu dans une chambre qu'il habite avec sa fille et son gendre, rue au Péterinck, n° 16, à Lille. Ayant été laissé seu l'après-midi pendant que ces derniers étaient allés vaquer à leurs occupations, ce n'est qu'à la fin de la journée que sa fille l'a trouvé dans cette position en rentrant chez elle. La mort remontâit déjà à plusieurs heures.

Les personnes qui, depuis une dizaine d'années, fréquentent la rue Nationale, ont dù le voir souvent se trainant sur une chaise, à laquelle il était attaché à l'aide de ficelles, et implerant la charité pubique.

Il avait été admis dernièrement à l'Hos-

blique, Il avait été admis dernièrement à l'Hos-pice-Général, mais il n'y resta guère que quelques mois, préférant la liberté à un glie assuré. Il était d'ailleurs aidé par quelques bonnes àmes et en particulier par les Jésuites de la rue Négrier. Dans son voisi-nage, on attribue même au départ de ces derniers, la funeste résolution qu'il a prise de se donner la mort.

- ARRAS. - Les décrets du 29 mars atteignent ici les PP. du Saint-Sacrement et de la Miséricorde, les Clarisses, et l'établissement du R. P. Halluin, lequel existe depuis près de quarante ans, et comprend de trois à quatre cents enfants orphelins, sans famille et sans ressource pour la plupart. L'œuvre du R. P. Halluin a sur celle de

l'abbé Roussel, de Passy, à laquelle elle res-semble, le privilège de l'ancienneté. Elle est très populaire dans la ville. Le R. P. Halluin a mis sa fortune dans son

établissement: tout pour les pauvres, est sa maxime. Quelques fondations, très insuffisan-tes d'ailleurs, viennent allèger ses charges dans une limite très restreinte. Il faut que, chaque année, il puisse faire face à un budget qui se solde par 110 et 120,000 francs. Je lui de-mandais un jour comment il établissait, au commencement de l'année, ce budget formidable. Il me répondit : « Comment voulez-vous que je l'établisse? je n'ai presque rien en caisse. Je m'en remets à la Providence du soin de subvenir aux besoins de la maison. »

Et grace à Dieu, l'œuvre continue depui bien des années. Elle a vu passer plusieurs gé-nérations d'ouvriers. Tous sont entrès chez leur-bienfaiteur dénués de tout; la plupart en sor-tant se sont casés et sont devenus de bons et honnètes ouvriers, quelques-uns sont devenus

patrons.

Vollà l'œuvre admirable que les décrets du
29 mars atteignent. Détail à noter: Le R. P.
Halluin s'était agrégé à la Société des prêtres
de l'Assomption pour assurer la perpétuité de
son établissement, et c'est cetté agrégation qui son étanissement, et des controlles pas qui va le twer. Mais nous ne garantissons pas que le jour de l'exécution, si les agents du Gouvernement osent mettre la main sur le collet du R. P. Halluin, il n'y ait pas quelque

collet du R. P. Halluin, il n'y ait pas quelque tapage dans la ville. Les ouvriers ont plus qu'on ne croit ia mémoire du cœpr.

— VALENCIENNES. — C'est avec un profond étonnement que nous avons lu à l'Officiel la nomination de notre jeune concitoyen, M.Charles Flamand, au poste de substitut du procureur de la République à Versailles. Cette nomination d'emblée à une position en d'autres temps recherchée et à laquelle on n'arrivait qu'après de longs services, la dott-il seulement à son taleut, à ses études?

Est-ce bien à lui surtout que devait revenir la succession de ces magistrats aux sentiments

succession de ces magistrats aux sentiments élevés, dont le cœur s'est révolté devant l'iniquité qu'on voulait leur faire commettre et que la sympathie de tous les vrais libéraux a sui-

vis dans leur retraite?

M. Charles Flamand a fait toutes ses études au collège ecclésiastique de notre ville; aldé des soins et des conseils d'un professeur dont il resta l'ami, il passa ses examens avec succès et ne manqua jamais, par la suite, en venant et ne manqua jamais, par la suite, en venant à Valenciennes, d'aller revoir collége et professeurs. Sa famille donne iei l'exemple d'un dévouement sincère à la cause de l'ordre et de la religion. Est-il donc possible que l'ambition puisse aveugler un homme au point de lui faire oublier tout son passé, renier ses amis et abandonner du même jour ses traditions et ses croyances? Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas qu'on doive envier M. Flamand; c'est là un triste début, et nous doutons fort qu'il lui porte triste début, et nous doutons fort qu'il lui porte

- ARMENTIÈRES. - Hier, un mur a croulé dar a la démolition de la brasserie de M. Motte-Cordonnier, en cette ville. Quatre ouvriers qui se trouvaient occupés là sont tombés avec les débris et l'un d'entre eux, le nommé François Bécuve, âgé de 56 ans, a eu la cuisse cassé Les trois autres ouvriers en ont été quittes pou la peur.

Les trois autres duviriers chout eté quittes pour la peur.

Etat-Civil de Roubaix.—
Déclarations de Naissanges du 28 juin.—
Achille Delannoy, au fort Mulliez, maison Guillaume Lefebvre, 28.— Oscar Honorez, rue Saint-laurent, 19.— Adolphe Helin, rue du Pile, cour Despretz, 41.— Augustin Dubron, rue de l'Ouest, cour veuve Bekart, 4.— Louise Hazebrouck, rue des Parvenus, 58.— Josué Lamoureux, rue de l'Epeule, carrière Lagache, 1.— Henri Husson, rue de la Promenade, 35.— Clèmentine Vandenberghe, rue Cugnot, maison Beiges, 2.— Marceau Tettelin. rue de l'Epeule cour Lampe, 35.— Augustine Norbert, rue Lacroix.— Charles Deschamps, rue Turgot, 124.

Mathilde Cottenier, rue de la Vigne, près le pont Salembier.— Georges Lecomte, rue du Pile, cour Delannoy, 400.

DECLARATIONS DE DÉCES du 28 juin.— Théophile Deduytsche, 1 mois, rue de l'Ermitage, cour Billot, 1.— Marcei Saron, 1 mois, rue de Gengle de Grand-Chemin, 25.— Léonie Lanssens, 2 ans, rue de la Bruyère, maison Pollet, 8.— Maria Janssens, 3 mois, rue de la Bruyère, maison Pollet, 8.— Maria Janssens, 3 mois, rue de la Bruyère, maison Pollet, 8.— Maria Janssens, devideuse, rue de l'Epeule, 214.— Marie Maurau, 18 jours, rue de la Bruyère, maison Pollet, 8.— Julie lecomte, 42 ans, tisserand, rue de la Pluyère, maison Pollet, 6.— Julie Lecomte, 42 ans, tisserand, rue de la Planche-Trouée, 12.

Mariagos du 28.— François Bonte, 26 ans, marchand de ponmes de terre, et Marie Del-

Trouée, 12 ans, usserand, rue de la Planche-Mariafors du 28. — François Bonte, 26 ans. marchand de pommes de terre, et Marie Del-sinne, 35 ans, sans profession. — Théophile Vandenbulcke, 28 ans, tisserand, et Léonie Millecam, 22 ans, lessiveuse. — Jean-Baptiste Quesnoy, 34 ans, jardinier, et Maria Craye, 28 ans, ourdisseuse. — Benjamin Nieulat, 33 ans, mécanicien, et Eléonore Lynde, 39 ans, ména-gère. — Joseph Bechiels, 34 ans, tisserand, et Louise Vansiambrouck, 25 ans, tisserande.

Etat-Civil de Wattrelos Declarations de Naissances du 20 juin. — Henri-Joseph Nys, Gauquier. — Clara Du-quenne, Gauquier. Du 21. — Ferdinand-Denis Duthoit, rue Au-

Du 21. — Ferdinand-Denis Duthoit, rue Audenaerde.

Du 22. — Jean-Louis Delbeke, Beck. — Alfred Moulart, Paradis. — Florimond-Joseph Willaumez, Cretinier. — Elvina Delcour, Bas chemin. — Edmond et Camille Salembier (jumeaux) Vieille place.

Du 23. — Maria Delmarre, Gauquier.

Du 26. — Clémentine Defeu, Touquet. — Clémence Duhamel, rue Enfer. — Philomène Deucois, Vieille Place. — Gustave Lebrun, Place.

DEGLARATIONS DB DÉCÂS DU 21 juin. — Marie-Catherine Duquenne, 34 ans et 10 mois, ménagère, Nouveau-Monde. — Henri Tiberghien, 9 mois, Mariière.

Du 22. — Pierre Rasson, 17 mois, Vieille Place.

Du 24. — Emile Nuttin, 15 mois, Nouveau Ionde. — Joseph-Richard Campens, 1 mois, Monde. — Joseph-Richard Campens, 1 mois, Sapin Vert. Du 25. — Julliette Deruyck, 7 mois, Vieille

Du 25. — Julliette Deruyck, 7 mois, Vieille piace.

Du 25. — Palmyre Deruyck, 2 ans et 4 mois, Vieille place.

Mariagis du 21 juin. — Alfred-Hyppolyte Vincent, 24 ans, graisseur, et Adele-Joseph Mercier, 22 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Rock, 23 ans, tisserand. et Zoé-Joseph Lecoutre, 34 ans, tisserand et Marie Duquesnoy, 25 ans, tisserand et Marie Duquesnoy, 25 ans, tisserande. — Henri Nutte, 26 ans, tisserande. — Henri Nutte, 26 ans, tisserande. — Senrie Salembier, 32 ans, tisserande. — Henri Nutte, 26 ans, tisserande. — Louis-Joseph Parent, 24 ans, garçon boulanger, et Célestine Salembier, 32 ans, tisserande. — Louis-Joseph Parent, 24 ans, garçon boulanger, et Célestine Marie Delepierre, 25 ans, marchande de lait.

Convois funébres & Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi fer juillet 1880, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Arthut KRABANSKY, dé-cède à Roubaix, le 31 mai 1880, à l'âge de seize ans et trois mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considèrer le pré-sent avis comme en tenant lieu,

laire part, sont prices de considere le present avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera
célèbre en l'eglise Notre-Dame, à Roubaix, le
jeudi ter juillet 1880, à 10 heures, pour le repos
des âmes de Monseigneur Edouard-Auguste
DUBAR de la Compagnie de Jésus, Evêque de
Canathe, Vicaire-Apostolique du Tché-fi sudest (Chine), décédé à Ou-Kiao, le ter juillet 1878,
à l'age de 52 ans. De son père, Monsieur LouisJoseph DUBAR, marguillier de la paroisse
Notre-Dame, décèdé ie 5 mai 1870, à l'âge de
76 ans. Et de sa mère, Dame Marie-Catherine
DELESPAUL, décèdée le 18 mars 1887, à l'âge
de 58 ans. — Les personnes qui, par oubli,
n'auratient pas reçu de lettre de faire part,
sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caime d'éparque de Roubaix Bulletia de la séance du 27 juin 1880. Sommes versées par 189 déposants, dont nouveaux. 21,795 fr. 00

41 nouveaux. 21,795 fr. 00
99 demandes en remboursement 17,378 fr. 34
Les opérations du mois de juin sont
suivies par MM. Achille Wibaux et Mulliez-Delattre, directeurs.

— BFUXELLES. — Hier après-midi le duad'Aumale est arrivé de Paris par le train de 2
heures. LL. MM. le Roi et la Reine s'étaient
rendus par un train spécial au-devant de leur
oncle. Après la réception et les compliments
d'usage, la Familie Royale et le duc visiteur
ont pris la route de Lacken.

BOURSE LINIERE. — Les affaires sont géné-ralement très calme, comme d'ordinaire à cette époque de l'année. En lins de pays et de Rus-ste, comme en fils et en tolles, les transactions

sie, comme en fils et en toiles, les transactions sont peu importantes.

MARCHE AUX GRAINS du 30 juin. (Bulietin.commercial). — Petit marché, environ 600 hect., vendus lentement en légère baisse sur la semaine dernière.

On tieut les farines en boulangerie à 40 fr. MARCHE AUX GRAINS du 30 juin. (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville.).— Baisse moyenne de 0 fr. 60 c. à l'hectolitre.

#### **NOUVELLES DU SOIR**

LES DESORDRES DU BOULEVARD
DES FILLES DU CALVAIRE
Le Gaulois publie ce matin sous forme
de réponse au discours prononcé hier, par
M. le ministre de l'intérieur, trois lettres
que, Constant Le Poil et L. Pérot, vicaire à
Saint Mandé. Ces lettres certifient l'exactitude absolue du récit qui a paru hier, dans
les colonnes de ce journal, sur les désordres du boulevard des filles du Calvaire.

Dépêches Télégraphiques

DEMISSIONS DE MAGISTRATS Besançon, 29 juin M. Huart, avocat général, a remis a jourd'hui sa démission au procureur gén

ral. Le parquet d'instances n'a pas recu d'or-dre concernant les coogrégations à expul-

ser.

Lyon, 29 juin.

Tous les magistrats de Parqueis de première instance de Lyon et de Villefranche
ont donné leur démission, excepté un substitut, M. Gros, entré dans la magistrature au . sentembre de

ture au 4 septembre. Ces magistrats siégeront à l'audience du 30 juin. prêts à conclure suivant leur con-

science.

Cette nouvelle, connue aujourd'hui, produit dans la ville une grande émotion.

Des pétitions couvertes de nombreuses signatures ont été adressées au préfet, en faveur des religieux dominicains qui lont vivre par leurs aumônes, distribuées sans distinction de religion ni d'opinion politique, toute la population misérable des Brotleaux.

que, toute la population d'ue, toute la population d'aux.

On annoace que le parquet de Beurg (Ain) aurait démissionné tout entier aujourd'hui.

#### SUPPRESSION DE LA LEGATION BELGE AUPRÈS DU SAINT-SIEGE

Bruxelles, 29 juin.
Le Journal de Bruxelles dit que le ministre des affaires étrangères a informé le
nonce de Bruxelles que le gouvernement
belge cesse, à partir du 28 juin, ses rapports
diplomatiques avec la nonciature. La légation belge auprès du Pape est donc supprimée.

mee.

Bruxelles, 29 juin.

Mgr Vanutelli, nonce du pape à Bruxelles, qui devait quitter Rome hier, a retardé son départ de quelques jours par suite d'une indisposition.

Nicosie (fle de Chypre), 29 juin.
Des troubles graves ont éclaté à Haifa
(Syrie) entre chrétiens et musulmans.
La canonnière anglaise Bittern est partie
et toute hâte pour la côte de Syrie.

CONFLIT RUSSO-CHINOIS
Londres, 29 juin.
On mande de Caboul au *Times*, le 29 juin : Un détachement de troupes russes a été hattu par les Chinois près du défiié de Terk.

Les, Russes poursuivis dans leur retraite, furent battus de nouveau à Kihil-Kirghan et perdirent beaucoup de vivres et de mu-nitions.

Londres, 29 juin.

M. Challemel-Lacour, ambassadeur de France à Londres, a cu, cette après-midi, une longue entrevue, au Foreign-office, avec lord Granville, secrétaire d'Etat au ministère des allaires étrangères.

## CONFERENCE DE BERLIN

CONFERENCE DE BERLIN
Berlin, 29 juin.

En fixant hier la frontière turco-greeque la conféreuce a voulu qu'aucun des deux Etats n'eût vis-à-vis de l'autre une position stratégique dominante et a tracé, conformément a ce principe la limite de la vallée. Relativement à la frontière nordouest, on a voulu empêcher que les Grecs ne se trouvassent en contact avec les Albanais. On a établi que pour fixer la part de la dette qui doit être à la charge de la Grèce on prendrait pour base le chiffre de la population et on a remis à une époque ultérieure la fixation de la somme.

La Grèce paiera une indemnité pour les châteaux impériaux et autres biens appartenant à la Turquie et situés dans la portion du territoire qui sera cédée par cet Etat, Quant aux biens eclésiastiques, en se réserve de prendre des mesures spéciales pour qu'ils continuent d'appartenr aux musulmans. On considère la liberté du culte comme suffisamment garantie par la constitution greeque.

PACIFICATION DE CUBA

général en chef sollicitait pov. f l'armée cu-baine.

Le général en chef B'anco sera nommé grand d'Espagne. KERMESSES

Dimanche 4 juillet. — Epeule, Cul-de-Four (Roubaix), Blauc-Seau (Tourcoing), Lys-lez-Lannoy, Moulins-Lille, Annoulin, Ascq, La Bassée, Le Maisnil, Marcq-en-Barœul, Sain-ghin-en-Weppes, Santes, Verlinghem.

AVIS AUX SOCIETES Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires, et Réglements à la Maison Alfred Reboux, (rue Neuve 17,) ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.

# Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance.

Pavages et sables, graviers. — Réparation. Henri DENIAU, architecte industriel, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

Ferbläntier-Plombier

LECRENIER, actuellement rue Blan-chemaille, 170 bis, Roubaix. 21852